

Carte « Pass Accueil Normandie »

ENTRE

La Fédération des Offices de Tourisme de Normandie (OTN)

Statut : Association de Loi 1901 à but non lucratif

Représentant : Olivier PETITJEAN

Dont le siège se situe : 9 rue Jean-Baptiste Colbert – 14000 CAEN

ET

Nom du site touristique :

Statut :

Représentant :

Dont le siège se situe :

Adresse complète du site :

Code Postal / Ville :

Téléphone / Mail :

ONT CONCLU LA CONVENTION DE PARTENARIAT QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

Les co-signataires décident de collaborer au projet du « Pass Accueil Normandie » destiné aux salariés des Offices de Tourisme de Normandie et aux partenaires de l'opération, afin qu'ils puissent visiter gratuitement ou à tarif préférentiel les sites touristiques normands signataires.

Article 2 : Actions menées par le site partenaire

✓ Accueillir les détenteurs de la carte « Pass Accueil Normandie » en leur accordant la gratuité ou la réduction prévue par la présente convention.

Préciser la prestation accordée pour le détenteur du « Pass Accueil Normandie » : *ex : entrée gratuite ; une entrée achetée = une entrée offerte ; 50% de remise sur l'entrée ; prestation gratuite ; location d'équipement offerte...*

✓ Apposer la signalétique du « Pass Accueil Normandie » fournie par OTN, de façon claire et visible, afin que le détenteur de la carte sache que le site accepte la carte « Pass Accueil Normandie ».

✓ Informer les membres du personnel du site touristique (permanents, saisonniers ou stagiaires) de l'existence du « Pass Accueil Normandie » afin d'en faciliter l'usage par les détenteurs.

- ✓ Le site touristique transmettra à OTN les informations relatives à son offre en complétant la fiche descriptive située en page 3 de la présente convention. Si le site touristique dispose d'un site web, alors OTN pourra utiliser ce site comme source d'informations.
- ✓ Le site touristique autorise OTN à utiliser les informations relatives à son offre sur le site web de la fédération www.ottnormandie.fr et dans la brochure du « Pass Accueil Normandie ».

Article 3 : Actions menées par OTN

- ✓ Coordonner le projet « Pass Accueil Normandie ».
- ✓ Informer les détenteurs de la carte de la liste complète des sites partenaires du projet via la brochure de présentation des sites.
- ✓ Assurer le bon fonctionnement des privilèges dans les sites partenaires.
- ✓ Assurer la création et le financement de la brochure promotionnelle des sites partenaires.
- ✓ Créer la carte nominative « Pass Accueil Normandie », avec la photo du porteur, son nom, prénom, le nom de la structure employeur et la durée de validité du Pass.
- ✓ Remettre la carte « Pass Accueil Normandie » aux structures l'ayant commandée.

Article 4 : Information réciproque des partenaires

L'objet de la convention ne peut être atteint que grâce à une étroite collaboration entre OTN et le site partenaire. Les deux signataires s'engagent donc à s'informer mutuellement sur les actions menées dans le cadre de leur partenariat.

Article 5 : Modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée avec l'accord des deux parties.

Article 6 : Date d'effet et durée de la convention

La convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, étant conclue pour une durée de deux ans.

Article 7 : Résiliation de la convention

Cette convention peut être résiliée sur demande écrite :

- ✓ À l'échéance du terme de 2 ans, à la date anniversaire.
- ✓ En cas de non-respect de la convention.
- ✓ Avec l'accord des deux parties.

Article 8 : Responsabilité d'OTN

La responsabilité d'OTN ne pourra être engagée sur les informations données par les sites touristiques.

Bon pour accord		
Fait en deux exemplaires originaux, à		le / / 2022
Olivier PETITJEAN Président 	Le Responsable du site <i>(Nom / Prénom), « Lu et approuvé », signature</i>	

Tous les champs suivants apparaitront dans la brochure de présentation des sites touristiques partenaires du Pass Accueil Normandie 2022-2024 et sur le site internet d'OTN, dans la rubrique « Pass Accueil Normandie ».

Ces informations seront donc mises à disposition et pourront être consultées par les bénéficiaires du Pass Accueil. Il est donc indispensable de nous transmettre ci-dessous les coordonnées de votre site touristique partenaire du Pass Accueil Normandie. Vous trouverez un exemple de présentation de site partenaire dans notre brochure ci-contre ➡

Nom du site touristique :

Prestation accordée pour le détenteur du Pass : *ex : entrée gratuite ; une entrée achetée = une entrée offerte ; 50% de remise sur l'entrée ; animation gratuite ; location d'équipement offerte...*

Description du site touristique (maximum 50 mots) : *précisez ce que le visiteur peut découvrir sur votre site touristique*

Adresse du site web : *ex : <https://www.ottnormandie.fr/>*

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Lien page Facebook : *ex : <https://www.facebook.com/otn.normandie>*

Lien page Instagram : *ex : <https://www.instagram.com/otn.normandie/>*

Photo du site / de l'offre : merci de nous fournir une photo de **bonne qualité**, en format **paysage**, en **PNG** ou **JPEG** (minimum 500ko), en précisant **obligatoirement** les **crédits photos** et à nous envoyer par mail à cmauguin@ottnormandie.fr avant le **18 mars 2022**.

**MUSÉE AMÉRICA
GOLD BEACH**



© V.GARY BOUCEY

Découvrez l'aventure de l'avion America le 1^{er} Juillet 1927 à Ver-sur-Mer ainsi que les débarquements britanniques sur le secteur Gold Beach King le 6 Juin 1944.

Entrée offerte

Centre Saint-Exupéry - 2 place Amiral Byrd - 14114 VER-SUR-MER
02 31 22 58 58
Pour les horaires, consulter le site internet : www.goldbeachmusee.fr

Le / / 2022, à _____

Signature : **Le Responsable du site**
(Nom / Prénom), « Lu et approuvé », signature